

EMBAUCHER UN UN APPRENTI



POURQUOI ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié.

Son objectif est de :

- permettre à un jeune de **suivre une formation** générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un **diplôme d'État** (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un **titre à finalité professionnelle** inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère chargé de l'emploi,
- **transmettre le savoir-faire de votre entreprise** et former un nouveau collaborateur, en étant sûr de ne pas se tromper (période d'essai de 45 jours).

COMMENT ?

- **se mettre en lien avec le CFA** afin de connaître les caractéristiques de la formation (calendrier d'alternance, places disponibles, organisation administrative et pédagogiques),
- **signer un contrat d'apprentissage** à transmettre au CFA et à son OPCO (organisme financeur de la formation),
- **faire sa déclaration sociale nominative.**

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS À L'APPRENTISSAGE POUR UN JEUNE ?

- avoir entre **16 et 29 ans** (15 ans si sorti de 3ème),
- signer un contrat pour une durée de **6 mois à 3 ans**.

QUELS DROITS ONT-ILS AU SEIN DE L'ENTREPRISE ?

- **2.5 jours** de congés payés par mois, soit 5 semaines par an (hors temps de formation),
- **5 jours** consécutifs de révision avant les examens,
- une rémunération selon son âge et son niveau d'étude (voir tableau),
 - des aides au 1er Équipement professionnel, aides à l'hébergement et la restauration. (voir conditions avec le CFA).

À QUELLE RÉMUNÉRATION PRÉTENDENT-ILS ?

- Une rémunération exonérée d'impôt sur le revenu. SMIC au **01/06/2026** : brut mensuel à **1 867,02 €** ; brut horaire à **12,31 €**.

SITUATION	16-17 ANS	18-20 ANS	21-25 ANS	26 ANS ET PLUS
1^{re} année	27% du SMIC, soit 504,09 €	43% du SMIC, soit 802,82 €	Salaire le + élevé entre 53% du SMIC, soit 989,52 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le Smic, soit 1 867,02 € et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2^e année	39% du SMIC, soit 728,14 €	51% du SMIC, soit 952,18 €	Salaire le + élevé entre 61% du SMIC, soit 1 138,88 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	
3^e année	55% du SMIC, soit 1 026,86 €	67% du SMIC, soit 1 250,90 €	Salaire le + élevé entre 78% du SMIC, soit 1 456,27 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	

Les chiffres indiqués sur la grille ci-dessus et sur le simulateur ne tiennent pas compte des conditions particulières plus favorables appliquées par certaines branches professionnelles.

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>

🗨 L'ENTREPRISE A-T-ELLE DES AVANTAGES FINANCIERS ?

➤ L'aide à l'embauche aux entreprises privées recourant à l'apprentissage est **reconduite à partir de janvier 2026**, avec les montants suivants :

➤ sans condition d'âge (entre 16 et 29 ans)

➤ uniquement pour la première année du contrat

➤ décret n° 2026-168 du 6 mars 2026

NIVEAUX	ENTREPRISES MOINS DE 250 SALARIÉS	ENTREPRISES PLUS DE 250 SALARIÉS
Niveaux 3 et 4 Infra Bac Bac	5 000 €	2 000 €
Niveau 5 BTS	4 500 €	1 500 €
Niveaux 6 et 7 Licence Master	2 000 €	750 €
Apprenti reconnu travailleur handicapé	6 000 €	

AIDES À L'EMBAUCHE 2026 D'UN APPRENTI



